

4 ALBERT EMBANKMENT
LONDRES SE1 7SR

Téléphone : +44 (0)20 7735 7611

Télécopieur : +44(0)20 7587 3210

Lettre circulaire n° 4808
8 janvier 2024

Destinataires : Tous les Membres de l'OMI
Parties à la Convention MARPOL qui ne sont pas membres de l'OMI

Objet : **Organisation de la troisième édition du programme de formation au transport maritime durable à l'appui de la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMI concernant la réduction des émissions de GES provenant des navires (GHG-SMART)**

1 Le programme de formation au transport maritime durable (GHG-SMART), financé par la République de Corée et lancé le 28 octobre 2020, vise à soutenir la mise en œuvre de la Stratégie de l'OMI concernant les GES en mettant en place des activités de renforcement des capacités destinées aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits États insulaires en développement (PEID) grâce à une série de cours de formation, le but étant de créer des capacités humaines suffisantes dans ces pays. Il s'agit notamment d'élaborer un programme de formation complet puis de procéder au suivi, à l'évaluation et au perfectionnement à l'issue de la formation. Les PMA et les PEID sont fortement touchés par les changements climatiques et dépendent économiquement de leurs transports maritimes, d'où l'intérêt du programme de formation GHG-SMART pour ces pays.

2 Grâce au programme conjoint de l'OMI et du Ministère coréen des océans et de la pêche (MOF), les stagiaires ont bénéficié d'une série de cours de formation et de visites sur le terrain dans le cadre d'un calendrier s'étalant sur l'ensemble de l'année, qui comprenait une formation élémentaire, des exercices, des webinaires participatifs et une formation pratique d'une semaine en République de Corée ainsi que des visites de terrain.

3 Compte tenu du succès de la formation pratique et de la visite d'étude de 2022 et de 2023, la prochaine édition du programme de formation d'une durée d'un an aura lieu en 2024 et comprendra des exercices pratiques et des études de cas sur des sujets importants, tels que les suivants :

- Comment élaborer un plan d'action national en faveur de la décarbonation du secteur maritime dans un PEID ou un PMA type;
- Comment lever des fonds pour des projets de décarbonation du secteur maritime en faveur des PEID et des PMA;
- Comment élaborer des feuilles de route nationales relatives à la transition en matière de combustibles marine, de technologie à bord des navires et d'aménagement des ports, conformément aux aspirations énoncées dans la Stratégie de l'OMI concernant les GES;

- Comment recenser les besoins de formation liés en particulier aux possibilités, aux politiques, aux stratégies et aux solutions de réduction des émissions de GES produites par les transports dans les ports et dans l'arrière-pays, et notamment agir en faveur de l'aménagement durable des ports et de la réduction des émissions, grâce aux dernières techniques et innovations en faveur de l'exploitation durable des ports.

4 La conception du programme de formation GHG-SMART est fondée sur une étude complète d'évaluation des besoins de formation, ce qui a supposé des consultations approfondies avec les parties prenantes. Il s'agit d'une nouvelle conception de programme de formation dans ce domaine, qui implique une participation de long terme des stagiaires conformément aux principes du perfectionnement professionnel continu. Étant donné que GHG-SMART est une formation de perfectionnement professionnel continu, chaque stagiaire dispose de son plan de formation personnalisé qui comprend toutes les activités que la ou le stagiaire entreprendra dans le cadre de son perfectionnement à long terme, selon un programme sur mesure, en fonction de ses besoins et de ses priorités. La partie formation élémentaire en classe du programme GHG-SMART est composée de six modules de formation. Les visites sur le terrain effectuées par les stagiaires en République de Corée constituent une partie importante du programme GHG-SMART.

5 Dans le cadre du programme, deux (2) bourses annuelles sont octroyées par l'Université maritime mondiale (UMM) pour le Master ès sciences en gestion de l'énergie marine, dispensé à l'UMM à Malmö (Suède), ce qui représente un appui supplémentaire en matière de renforcement des capacités. En outre, le fait de sélectionner deux personnes (une candidate et un candidat) renforce l'égalité entre les sexes conformément à l'objectif de développement durable (ODD) n° 5 des Nations Unies. Les bourses couvrent l'intégralité du coût des études à l'Université, soit, en règle générale, les frais d'inscription à l'Université, le logement dans la résidence étudiante de l'UMM, une indemnité de subsistance mensuelle et le montant du voyage retour par avion dans le pays d'origine après l'obtention du diplôme.

Invitation à soumettre des candidatures

6 Les États Membres de l'OMI qui sont reconnus comme des PMA ou des PEID conformément à la liste officielle des PMA et des PEID établie par l'ONU sont invités à présenter les candidatures des participantes et participants sélectionnés pour prendre part au programme de formation en 2024.

7 Le programme est dispensé en anglais uniquement. Les stagiaires désignés doivent maîtriser l'anglais et avoir une bonne connaissance des questions maritimes, notamment celles liées aux GES, et des travaux menés dans ce domaine au sein de leur gouvernement et de préférence, avoir l'intention de participer à l'élaboration ou à la mise en place de politiques relatives à l'énergie marine et à la décarbonation dans le pays.

8 Après qu'une personne a été choisie pour suivre le programme, la stagiaire ou le stagiaire sélectionné doit signer une déclaration confirmant qu'elle ou il adhère aux principes de l'OMI et des Nations Unies, y compris la politique de tolérance zéro à l'égard du harcèlement, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et de la violation des droits humains. Toute faute commise par la ou le stagiaire, qui sera considérée comme une violation de la déclaration susmentionnée, relèvera de la seule responsabilité de la ou du stagiaire et de son gouvernement.

9 Seuls les PMA et les PEID ont le droit de participer. Il est notamment vivement recommandé aux pays qui n'ont pas pris part aux éditions 2022 et 2023 du programme de formation GHG-SMART de participer. Chaque pays doit désigner jusqu'à deux (2) participants (lorsque deux personnes sont désignées, l'un des candidats doit être une femme, la désignation de candidates étant encouragée de manière générale afin de promouvoir l'égalité entre les sexes et de contribuer aux progrès dans la réalisation de l'ODD 5).

10 Les États Membres sont invités à informer le Secrétariat de leur intention de participer. La liste des candidates et candidats désignés devrait être adressée **par courriel** à :

ghg-smart@imo.org

avec en copie :

M. Giuseppe Maxia
Assistant administratif principal, Division de la coopération technique de l'OMI
gmaxia@imo.org

La date de clôture de cet appel à candidatures est le **vendredi 16 février 2024**. Les États Membres et les Membres associés sont invités à communiquer leur documentation le plus rapidement possible.
